

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du deuxième trimestre 2014 diminuent de - 0,3 % au régime agricole

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,3 % entre le premier trimestre et le deuxième trimestre 2014 en données CVS-CJO. Cette baisse fait suite à deux évolutions trimestrielles contrastées. Les remboursements du deuxième trimestre retrouvent un niveau comparable à celui du même trimestre de l'année 2013.

Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie (y compris maternité) et accidents du travail, il a remboursé 1,1 milliard d'euros au second trimestre 2014 pour les seuls soins de ville, soit 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 57 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 46 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. Plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD) que les salariés agricoles, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

Toutefois, la baisse tendancielle de la population protégée des non-salariés, de l'ordre de - 3 % par an, explique l'évolution plus modérée de leurs dépenses comparée à celle des salariés agricoles, dont la population est stable.

Les honoraires et les prescriptions baissent

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,3 % entre le premier trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2014 (graphique 1 et tableau 1). Cette baisse fait suite à deux évolutions trimestrielles contrastées, une diminution de - 0,4 % au 4e trimestre 2013 suivie d'une reprise de + 0,8 % au 1er trimestre 2014.

Le recul au 2e trimestre résulte de la baisse conjuguée des soins délivrés par les médecins spécialistes, des remboursements d'actes de biologie et des prescriptions pharmaceutiques. Cette baisse est cependant atténuée par la progression des versements d'indemnités journalières, des remboursements d'actes des infirmiers libéraux et des soins délivrés par les généralistes.

Pour le régime des non-salariés agricoles, les remboursements de soins de ville sont en baisse de - 1,3 %, ils poursuivent leur progression (+ 0,9 % après + 1,3 % le trimestre dernier) pour les salariés agricoles.

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

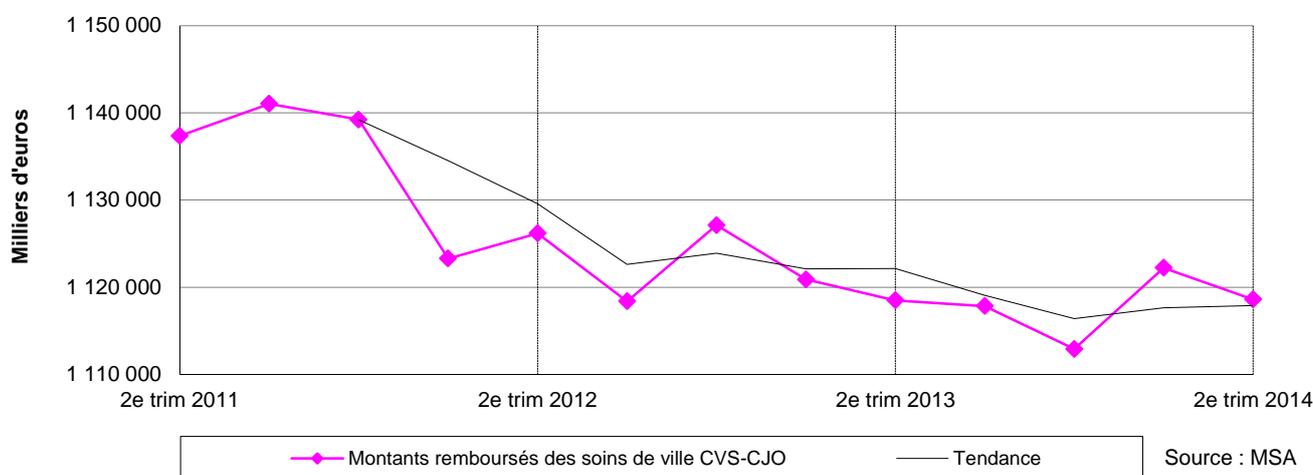


Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors transport, IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2e trimestre 2013	+0,1%	-1,1%	-0,4%	-1,4%	-0,2%	-0,7%
3e trimestre 2013	+0,0%	-1,3%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	-0,0%
4e trimestre 2013	-1,3%	-2,6%	-0,1%	-1,2%	-0,4%	-1,3%
1er trimestre 2014	+1,1%	-0,2%	+0,4%	-0,5%	+0,8%	+0,1%
2e trimestre 2014	-1,2%	-1,5%	-0,4%	-0,4%	-0,3%	+0,0%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

Au sein des honoraires, les remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes sont en recul

Les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires, hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) baissent de - 1,2 % au deuxième trimestre 2014. Cette baisse est plus accentuée pour le régime des non-salariés (- 2,1 %) que pour celui des salariés agricoles (- 0,2 %).

Ce recul des honoraires privés traduit la baisse notable des remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux. A contrario, les remboursements des soins délivrés par les médecins généralistes libéraux enregistrent une légère hausse ce trimestre après cinq trimestres consécutifs de baisse (tableau 2).

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2e trimestre 2013	-0,8%	-1,9%	-1,8%	-2,8%	+0,5%	-1,0%	+1,0%	-0,6%
3e trimestre 2013	-0,5%	-2,8%	-0,5%	-3,4%	+0,2%	-0,8%	+0,1%	-0,4%
4e trimestre 2013	-2,0%	-5,1%	-2,5%	-5,8%	-1,2%	-1,3%	-1,6%	-1,3%
1er trimestre 2014	-1,6%	-4,8%	-0,9%	-5,6%	+3,2%	+2,6%	+3,6%	+3,1%
2e trimestre 2014	+0,5%	-3,6%	-0,5%	-4,3%	-2,1%	-0,0%	-2,2%	-0,1%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

La hausse de + 0,5 % des montants remboursés pour les soins délivrés par les médecins généralistes n'est pas liée à une progression de leur activité (mesurée par le nombre de consultations et visites), mais résulte d'un effet structure double (graphique 2).

D'une part, les médecins ont effectué davantage de visites (+ 0,4 %) et moins de consultations (- 0,7 %), les premières étant plus coûteuses. D'autre part, la proportion des actes pris en charge à 100 % a progressé.

L'augmentation du nombre de visites est portée par le régime des salariés (+ 3,3 %), hausse à nuancer au regard de la baisse de - 4,7 % du trimestre précédent. Dans le régime des non-salariés, la diminution du nombre de visites se poursuit (- 0,6 %).

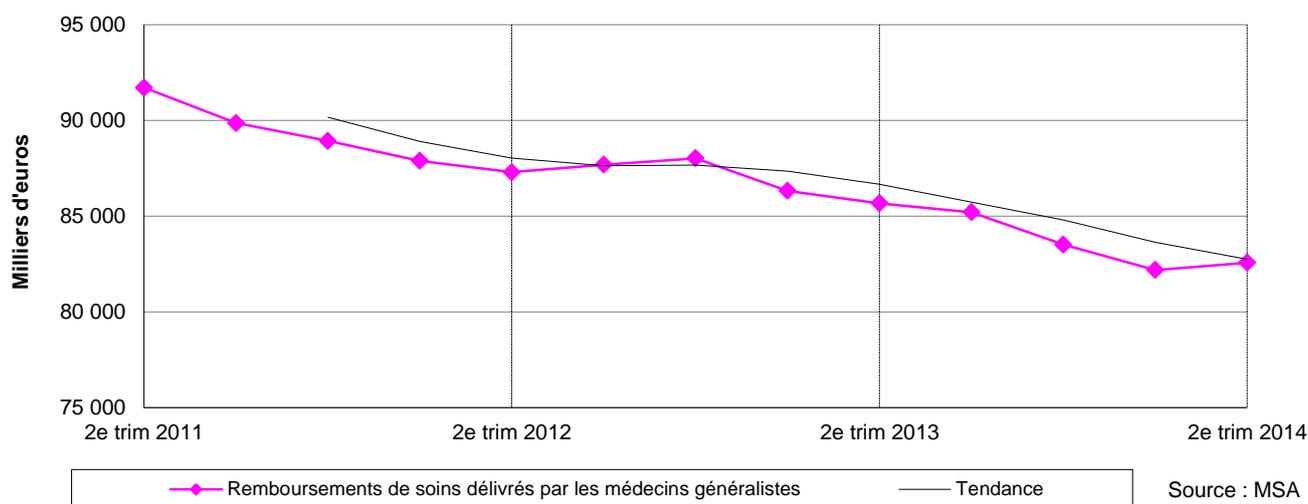
Quant au recul du nombre de consultations de - 0,7 %, il concerne uniquement le régime des non-salariés (- 1,7 %). Pour les salariés, il progresse légèrement (+ 0,3 %). Ce recul du nombre de consultations s'accompagne cependant d'une augmentation des montants remboursés (+ 0,2 %) en raison de la hausse du nombre d'actes remboursés à 100 %.

Télécharger les données au format Excel :



Graphique 2

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



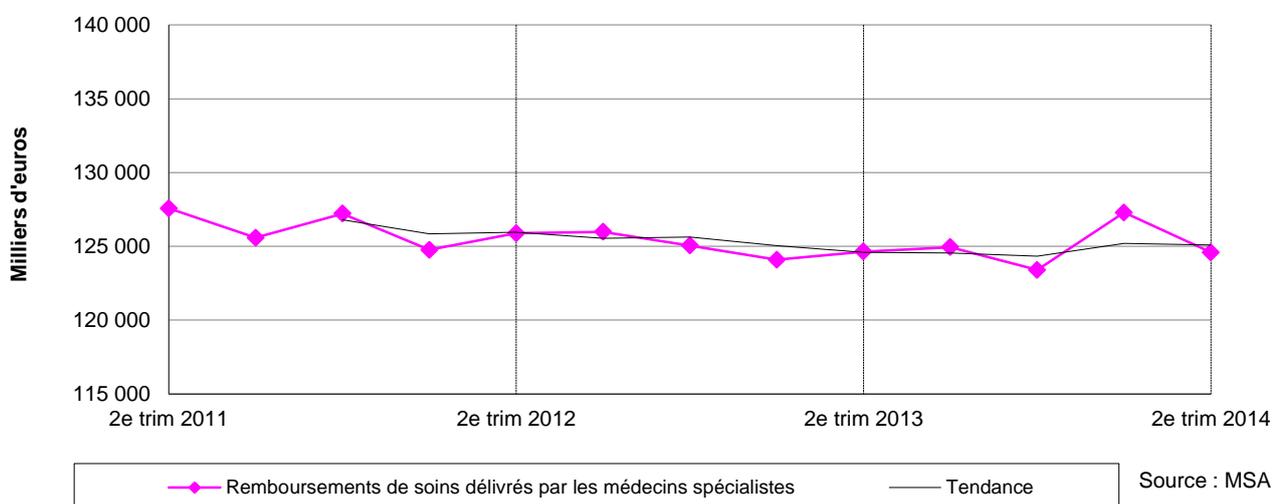
Les remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes diminuent de -2,1 %, principalement en raison d'une diminution des montants remboursés au titre des actes techniques (-2,2 % - graphique 3).

L'évolution est plus marquée pour le régime des non-salariés agricoles (-3,3 %) que pour celui des salariés agricoles (-0,6 %).

Les remboursements d'actes cliniques s'infléchissent également mais de manière plus atténuée (-0,7 %).

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)

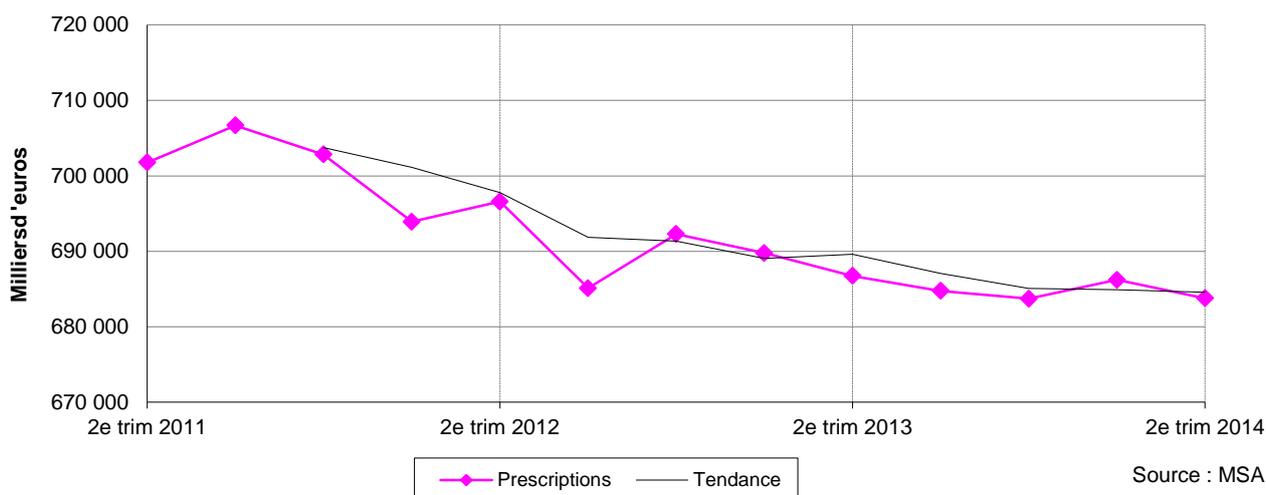


Au sein des prescriptions, les remboursements d'actes de biologie accusent une forte baisse

Les remboursements des prescriptions diminuent de -0,4 % au deuxième trimestre 2014 (graphique 4) mais cette évolution résulte de tendances différenciées selon les régimes : -0,8 % pour les non-salariés et +0,4 % pour les salariés.

Ce recul découle de la baisse des remboursements de médicaments (-0,3 %) et des actes de biologie (-4,5 %). A l'opposé, les remboursements liés à l'activité des auxiliaires médicaux progressent de +0,2 %, ainsi que les remboursements de produits de la LPP (+0,1 % - tableau 3).

Graphique 4
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
2e trimestre 2013	+1,2%	+4,7%	-1,4%	-5,7%	-1,0%	+0,9%	-0,6%	-2,2%
3e trimestre 2013	-0,0%	+3,1%	-1,1%	-2,6%	+1,9%	+3,5%	-0,9%	-3,5%
4e trimestre 2013	+0,0%	+1,0%	-0,5%	-3,4%	-0,0%	+1,7%	+1,4%	-2,6%
1er trimestre 2014	+1,3%	+2,6%	-0,3%	-3,2%	+0,4%	+1,4%	+0,0%	-0,2%
2e trimestre 2014	+0,2%	+1,6%	-0,3%	-2,2%	+0,1%	+2,4%	-4,5%	-4,1%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

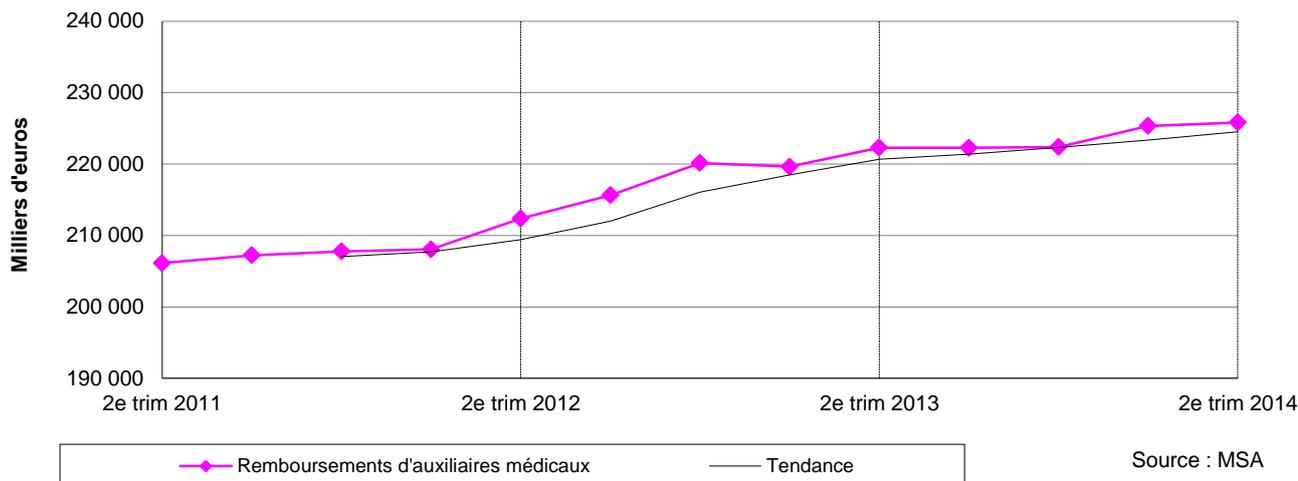
Source : MSA

Après une hausse marquée au premier trimestre 2014, les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux évoluent de façon plus modérée (graphique 5), le rythme de croissance étant le même pour le régime des non-salariés agricoles et le régime des salariés agricoles (+ 0,2 %).

L'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) stagne pour l'ensemble du régime agricole au deuxième trimestre (+ 0,1 %). Atone pour les non-salariés, elle progresse de + 0,4 % pour les salariés agricoles. Cette stagnation touche également l'activité des masseurs kinésithérapeutes (- 0,2 %), mais reflète des évolutions plus contrastées selon les régimes agricoles : + 1,0 % pour les salariés et - 1,0 % pour les non-salariés.

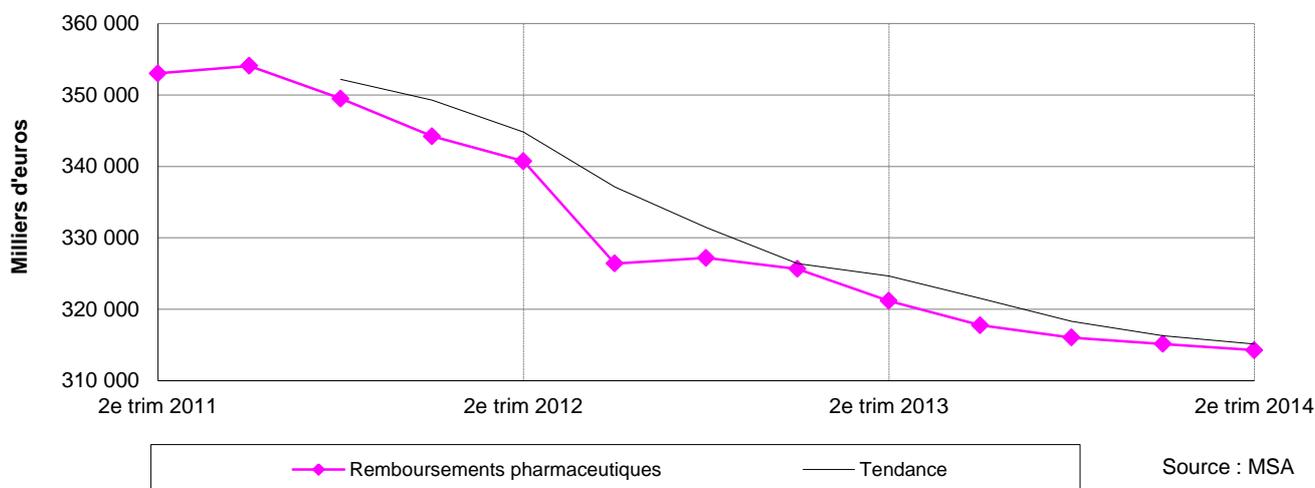
Télécharger les données au format Excel : 

Graphique 5
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



La tendance baissière des remboursements de prescriptions pharmaceutiques se prolonge au deuxième trimestre avec un taux de - 0,3 %, elle semble toutefois se tasser depuis le deuxième trimestre 2013 (graphique 6).

Graphique 6
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS PHARMACEUTIQUES (DONNEES CVS-CJO)



La baisse des prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur s'accélère (- 2,2 % après - 1,1 % le trimestre précédent). Le recul est plus marqué pour le régime des non-salariés agricole (- 2,6 %) que pour celui des salariés agricoles (- 1,5 %). Ce poste est en diminution constante depuis plusieurs années notamment sous l'effet des différentes mesures d'économie (déremboursements, développement du générique, etc.).

A l'inverse, les prescriptions pharmaceutiques sans ticket modérateur progressent de + 0,6 %. Cette évolution positive tient compte de l'impact du nouveau traitement contre l'hépatite C estimé à 3,4 millions d'euros sur les six premiers mois 2014.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), leurs remboursements restent atones (+ 0,1 %) et ceci depuis trois trimestres consécutifs. Cette évolution couvre deux tendances

opposées : une hausse des remboursements pour le régime des salariés agricoles (+ 1,0 %) et une baisse pour les non-salariés (- 0,4 %).

Enfin, les remboursements d'actes de biologie diminuent de - 4,5 % au deuxième trimestre 2014, baisse d'une ampleur deux fois plus importante pour le régime des non-salariés que pour celui des salariés (respectivement - 5,8 % et - 2,5 %). Cette baisse peut être rapprochée des effets du protocole d'accord signé en octobre 2013 entre les syndicats de biologistes et l'assurance maladie sur la maîtrise des dépenses.

Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles encore en hausse au deuxième trimestre 2014

La hausse des remboursements d'indemnités journalières (IJ) au bénéfice des salariés agricoles s'accélère au deuxième trimestre 2014 (+ 3,4 % après + 2,7 % au trimestre précédent). Les remboursements pour des arrêts de travail maladie (+ 4,1 %) progressent plus que ceux faisant suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle (+ 2,2 %).

Les remboursements des frais de transport restent stables au deuxième trimestre 2014 (- 0,2 %) mais cette évolution traduit des tendances différentes : une baisse de - 1,1 % pour le régime des salariés agricoles et une progression de + 1,5 % pour le régime des non-salariés agricoles.

Télécharger les données au format Excel : 

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

Population protégée :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières (hors IJ Maladie des non-salariés agricoles).
- Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ : rémunérations au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ : rémunérations au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les indemnités journalières maladie, dont bénéficient les non-salariés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2014, ont été exclues du champ.

Actes cliniques : consultations, visites

Actes techniques : actes chirurgicaux, actes de radiologie, ...

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

- ACM : Année complète mobile
- C : Consultations
- CJO : Corrigées des jours ouvrés
- CVS : Corrigées des variations saisonnières
- FMT : Forfait médecin traitant
- IJ : Indemnités journalières
- LPP : Liste des produits et des prestations
- MPA : Majoration personnes âgées
- RMT : Rémunération médecin traitant
- V : Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain Pelc – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien Ozenfant - Synthèse réalisée par Angéline CAMBUS
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion, Claudine GAILLARD - <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr